

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Camille DAEL à Mickael PEREIRA, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absent : Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

**Objet :**

**TARIFICATION DES EMPLACEMENTS POUR LE MARCHÉ DE NOËL**

---

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre des festivités de « Bernay Scintille », la Ville de Bernay envisage l'organisation d'un marché de Noël au sein de l'abbatiale durant un weekend au mois de décembre.

En vue de démarcher les professionnels adéquats, il est nécessaire de fixer au préalable les tarifs des différentes configurations d'occupation de l'espace qui seront proposées.

Ces tarifs ont été fixés en fonction de ceux qui étaient pratiqués par l'UCIAL quand elle organisait le marché de Noël au sein de l'abbatiale mais aussi en comparaison avec d'autres rendez-vous de ce type organisés dans des communes équivalentes plus récemment.

Les tarifs proposés sont :

- >Grand box entre les piliers : 100 Euros pour les deux jours
- >Petit box entre les piliers : 80 Euros pour les deux jours
- >Linéaire au niveau de l'allée centrale : 15 Euros le m<sup>2</sup>

En outre, un chèque de caution de 100 Euros sera demandé pour confirmer chaque inscription.

---

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de l'urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les tarifs suivants pour le marché de Noël :

>Grand box entre les piliers : 100 Euros pour les deux jours

>Petit box entre les piliers : 80 Euros pour les deux jours

>Linéaire au niveau de l'allée centrale : 15 Euros le m<sup>2</sup>

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents relatif à l'application de cette délibération et notamment les contrats de locations.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire  
Marie-Lyne VAGNER

